Conseil départemental
de l'Éducation nationale
Jeudi 9 avril 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Préfet, madame la Présidente du Conseil départemental, madame l'Inspectrice d'académie, mesdames et messieurs les membres du Conseil départemental de l'Éducation nationale,

Ce C.D.E.N. se tenant dans des conditions et dans un contexte très particuliers, nous faisons le choix de ne pas lire cette déclaration en séance et de la communiquer aux membres de l'instance au préalable.

La situation sanitaire dans le département est particulièrement grave et nous souhaitons en préalable témoigner tout notre soutien à nos collègues et à leurs proches touchés par l'épidémie et à toutes celles et ceux qui sont dans la douleur.

Nous souhaitons également souligner le dévouement, la réactivité et l'importante capacité d'adaptation des agents des services publics, dans la lutte contre la propagation du virus et le maintien du lien social. Qu'ils soignent, qu'ils éduquent, qu'ils maintiennent l'ordre, qu'ils entretiennent, toutes et tous font la démonstration que les agents des services publics, loin d'être un coût pour la nation, sont une richesse indispensable. Il est, bien évidement, trop tôt pour tirer le bilan de la manière dont la crise sanitaire est gérée. Mais dès aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'il serait utile, pour notre Bien commun, que les moyens des services publics cessent d'être une variable d'ajustement des politiques publiques.

A ce titre, l'investissement des agents de l'Éducation nationale,
dans le département, est à souligner. Que cela soit pour l'exercice de la continuité pédagogique assuré avec les équipements, les abonnements et les moyens personnels des agents, à défaut de dotation que nous réclamons depuis longtemps ou pour l'accueil des enfants des personnels soignants assuré, les trois premières semaines, sans moyens de protection, toutes et tous ont répondu présents.
Comme l'a écrit très justement, madame la rectrice, la priorité est à la lutte contre le virus et l'esprit à la bienveillance. Si, globalement, cela est bien le cas, nous ne pouvons que nous garder collectivement d'un certain surinvestissement dans le contrôle de ces missions, ici ou là, en particulier dans le cadre de l'établissement d'un bilan d'activité à la veille des congés scolaires. Les agents sont bel et bien au travail et n'ont nullement le temps d'aller à la

Sgen-CFDT Alsace
1 rue de Provence 68090 MULHOUSE CEDEX – Tél : 03 89 31 86 66 – Email : 68@sgen.cfdt.fr
305 avenue de Colmar 67000 STRASBOURG – Tél : 03 88 79 87 77 – Email : 67@sgen.cfdt.fr
www.sgen-alsace.org

cueillette. Qu'on leur fasse confiance !
Nous souhaitons, enfin, que les congés scolaires soient respectés et qu'une pause soit décrétée pour la continuité pédagogique. Les familles, parents et élèves et les agents, confrontés à une grave crise, se sont investis fortement et l'épuisement guette. Marquons la pause !

C'est dans ce contexte, que nous sommes amenés à examiner la préparation de la rentrée dans les écoles et les collèges du département. Nous accueillons avec satisfaction les moyens supplémentaires accordés au département, permettant de répondre à la volonté ministérielle de ne pas fermer de classe dans les communes de moins de 5000 habitants en cas de désaccord de la municipalité. Mais nous veillerons, avec attention, à ce que le principe d'équité entre les écoles ne soit pas dégradé. Nous ne pourrions ainsi approuver que dans des communes de plus de 5000 habitants des classes ferment ou à l'inverse ne soient pas ouvertes pour permettre une non fermeture dans une commune de moins de 5000 habitants. Ce qui doit conduire nos travaux, c'est bien l'équité de traitement et non le respect d'une commande ministérielle d'autant plus si elle n'est pas suffisamment financée.

Dans les collèges, nous ne constatons pas d'amélioration significative des dotations d'enseignement par rapport aux années précédentes. Les moyens continuent de manquer et restent insuffisants. Néanmoins, nous vous remercions de nous avoir entendu sur deux de nos demandes. D'abord, l'octroi de moyens supplémentaires aux établissements de la couronne mulhousienne impactés par la refonte de la carte des secteurs de recrutement des collèges. Ces 8 heures permettront aux équipes dans les établissements de mieux accompagner leurs nouveaux élèves et de réduire les risques de décrochage. Ensuite, nous accueillons positivement les moyens supplémentaires alloués aux établissements disposant de plusieurs structures d'inclusion.

Pour terminer nous souhaiterions nous projeter dans l'avenir. Le déconfinement scolaire qu'il intervienne dans quelques semaines ou plus vraisemblablement dans quelques mois, nécessitera, tout particulièrement dans notre département, un temps qu'il conviendra de ne pas négliger. Ne pensons pas que nous pourrons reprendre comme avant sans que tous les maux aient été soignés, sans que les retards aient été comblés et sans que du collectif ait été reconstruit. Les militants et les adhérents du Sgen-CFDT Alsace sont prêts à y contribuer.

Colmar, le 9 avril 2020

Sgen-CFDT Alsace
1 rue de Provence 68090 MULHOUSE CEDEX – Tél : 03 89 31 86 66 – Email : 68@sgen.cfdt.fr
305 avenue de Colmar 67000 STRASBOURG – Tél : 03 88 79 87 77 – Email : 67@sgen.cfdt.fr
www.sgen-alsace.org